

2019/E1/046

**REPONSE DE M. Le Président du Conseil exécutif**  
**A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. Pierre GHIONGA**  
**AU NOM DU GROUPE « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica »**

**OBJET : Organisation bi-camérale de la Collectivité de Corse**

Monsieur le Conseiller,

On se souvient que vous aviez plaidé déjà avec conviction et talent cette organisation institutionnelle.

Nous nous rappelons également que François Orlandi et vous-même, mais d'autres, y compris quelques fois contre vos formations politiques ou les idées majoritaires dans vos courants d'idées, que vous avez plaidé pour aller vers une Collectivité de Corse unique à partir de la fusion de la Collectivité Territoriale de Corse et des Départements.

Donc, on vous donne acte, bien volontiers de cette constance.

Pour vous répondre très directement, je ne pense pas que le moment soit venu d'engager un bouleversement institutionnel profond, parce que ce que vous proposez est une refonte totale de notre organisation institutionnelle et administrative et il me semble que c'est prématuré.

C'est un peu singulier que je vous dise ça, alors que souvent on nous a dit « mais, vous voulez des réformes institutionnelles, mais vous feriez mieux de travailler ».

Donc, je pense qu'aujourd'hui, nous avons une organisation institutionnelle qu'il nous faut mener à son terme, y compris du point de vue de son efficacité. Il y a des propositions qui sont faites. Nous sommes sortis de dix-huit mois qui ont été difficiles. Je rends hommage au travail qui a été fait par l'ensemble de l'administration, mais aussi à la patience et à la compréhension des élus et des citoyens, face à ces difficultés qui sont inéluctables.

Je pense que nous avons, aussi des propositions d'organisation différentes. La Chambre des Territoires, pour laquelle je continue de penser que c'est un outil qu'il faut, mieux, mettre en valeur et ça dépend de nous. Nous avons évoqué, dans une logique d'équité territoriale la possibilité de faire siéger notre Assemblée à Bastia, si nous le souhaitons, de temps en temps et selon une fréquence à définir. Les travaux techniques sur ce point avaient été actés et ils ont été engagés.

Donc, j'ai envie de vous dire « réfléchissons là-dessus ». Ce qui n'interdit pas de continuer à échanger et à réfléchir, y compris sur des modifications plus profondes. Mais, je ne crois pas que cela fera l'objet d'une réponse dans les mois à venir.

Je profite pour vous informer, que nous aurons l'occasion également d'évoquer, lors de la prochaine session, une proposition de Loi sur une réforme du mode de désignation des Conseillères et Conseillers territoriaux, portée par le Sénateur Jean-Jacques Panunzi. Ce sera également l'occasion d'avoir une réflexion partagée sur le sens de notre institution, parce que le mode de scrutin a des conséquences politiques, mais il traduit aussi une certaine philosophie de l'institution et de ses objectifs et donc, là, je crois que nous aurons un débat important.